

Enfumage à tous les étages !

Le 9 octobre, nous sommes une nouvelle fois descendus dans la rue pour préserver nos droits et protester contre les réformes injustes du gouvernement (retraite, assurance chômage, sécurité sociale). Malgré une rentrée compliquée pour l'exécutif avec l'affaire Benalla et les départs de Hulot et de Collomb, le président Macron continue à rester sourd aux appels à l'aide des plus démunis, pire il continue à afficher son mépris, mépris des jeunes quand il dit à un jeune horticulteur qu'il suffit de traverser la rue pour trouver du travail, mépris des retraités quand il leur dit que le pays se porterait mieux si les français arrêtaient de se plaindre. Oui Monsieur Macron, nous sommes des « gaulois réfractaires » et heureusement, sinon nous serions déjà sur un modèle ultra-libéral où les travailleurs et les travailleuses devraient trimer jusqu'à ce que mort s'en suive !

Pour ce qui est de notre pouvoir d'achat, là aussi le gouvernement ne manque pas de culot. Le ministre des comptes publics peut claironner dans tous les médias que grâce à la baisse de la taxe d'habitation, les français vont gagner en pouvoir d'achat, le compte n'y est pas ! Monsieur Darmanin a oublié de parler de la baisse des retraites et des prestations sociales, de la stagnation des salaires et de tout ce qui augmente : loyers, carburants, gaz, tabac, timbre poste, même le vaccin contre la grippe est en hausse de 80%. Donner un peu d'un côté et reprendre beaucoup de l'autre, la recette n'est pas nouvelle mais la pilule est de plus en plus dure à avaler.

Rappelons au couple présidentiel que les aménagements de la piscine du Fort de Brégançon ou le renouvellement de la vaisselle de l'Elysée par exemple se font à nos frais. Il est vrai qu'en cette période d'austérité, ces dépenses étaient indispensables. C'est vrai, pourquoi aller à Bray-Dunes Plage, becqueter dans des assiettes en carton et boire dans des gobelets en plastique quand on peut se détendre dans son jacuzzi en savourant quelques victuailles posées délicatement sur de la porcelaine de Limoges ?

Côté Poste, l'arrivée de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) dans le capital en prétextant la création d'un pôle Assurance/banque puissant n'est pas de bon augure. D'une part, ça annonce le désengagement de l'état, d'autre part, la CDC va pousser La Poste à faire encore plus de dividendes.

Plus près de chez nous, les hommes et les femmes changent, que ce soit à la DOT Colis ou à la tête des centres postaux, pour autant les problèmes subsistent : absence de médecine du travail, gel des promotions (PFC Moissy), licenciement abusif et sous-effectif (ACP Bondy), tentative d'intimidation (Globe-Express), dangerosité des cartouches toners, mise en demeure de l'Inspection du Travail (PFC Gennevilliers), mensonges de la direction concernant l'expertise vrac diligentée par le CHSCT NOD, persistance à utiliser du matériel défectueux (PSM) dans les ACP. Autant dire que les motifs de colère et d'incompréhension ne manquent pas chez les Colipostier-es.


 O
 F
 F
 .
 C
 .
 D
 .
 M

PFC GENNEVILLIERS : Une situation intolérable !

Cela fait plus de 10 ans que SUD dénonce le scandale sanitaire constitué par le traitement des colis contenant des toners d'imprimante usagés, en particulier sur la Plate Forme Colis (PFC) de Gennevilliers, site centralisateur de ces colis. Mal emballés et soumis à un traitement industriel mécanisé, ils éclatent régulièrement, libérant des nuages de poussière, dont les analyses demandées par le CHSCT local ont révélé la présence de métaux lourds. Ces poussières sont inhalées par les salarié(e)s depuis des années, lesquels ont développé des réactions cutanées, irritations du nez, de la gorge et des voies respiratoires.

Pour suivre les préconisations de l'expertise effectuée en 2016, le CHSCT de la PFC avait voté des délibérations afin de mettre le personnel hors de danger. La Poste, fidèle à ses mauvaises habitudes de mettre la poussière sous le tapis, n'avait pas répondu à nos demandes. Elle a préféré mettre en place unilatéralement un process qui ne répond en rien à la situation de danger. Pour tenter



de minimiser l'inquiétude et éviter la concentration des toners sur le site de Gennevilliers, la Poste les dispatche maintenant sur l'ensemble du réseau dont la PFC de Rennes-Le Rheu où les salarié(e)s ont fait valoir leur droit de retrait en 2017.

Outre la santé des postiers et les postières, c'est aussi celle des usagers de La Poste qui est ainsi exposée puisqu'en cas d'éclatement, la poussière vient se déposer sur les colis voisins, destinés aux particuliers. Non seulement, le process installé par la boîte est inefficace mais en plus il n'est pas appliqué à tous, en particulier nos collègues sous-traitants et intérimaires. C'est cette situation intolérable qui a motivé un courrier de l'Inspection du Travail du 92, courrier contenant une mise en demeure au sujet des toners et reçu en date du 2 octobre 2018 par la direction de la PFC Gennevilliers. Pour SUD, ce courrier est une réponse cinglante à la désinvolture de la direction de La Poste. SUD PTT soutient l'initiative du CHSCT de la PFC de contraindre juridiquement La Poste, afin qu'elle fasse le nécessaire et mette en place les mesures sanitaires qui s'imposent. Nous soutenons et encourageons également les initiatives et mobilisations des collègues qui refusent de travailler au contact de ces produits nocifs.

Cette mise en demeure de l'Inspection du Travail est encourageante pour nos militants qui combattent la mise en danger du personnel. La lutte continue, face à une direction qui n'hésite pas à faire passer la rentabilité avant notre santé.

SOS Médecin

Cela fait près d'un an que SUD alerte la DOTC IDF sur l'absence de médecin du travail au sud de Paris, dans l'Essonne et en Seine-et-Marne. Faire traverser toute l'Île-de-France à des collègues convalescents qui reviennent le plus souvent d'une longue période de maladie ou d'accident de travail est totalement absurde. Ne serait-il pas plus simple de faire déplacer un médecin, plutôt que de faire déplacer tous les agents jusqu'à Gennevilliers ? En tout cas, ça n'est pas l'option choisie par la direction. Un collègue de la PFC de Moissy a gentiment accepté de faire les 70 kms et 1H30 de transport, moralité : Il a eu un accident de la circulation et a mis 6 mois pour se faire dédommager, qu'on se le dise ! OUI aux visites médicales ! NON à la transhumance du bétail ! La Poste nous prends vraiment pour des pigeons voyageurs !

La vérité si je mens !

En 2015, la direction nous annonçait la mise en place du "schéma directeur" et la généralisation du vrac/picking qui devait résoudre tous les problèmes. Non seulement ce process n'a rien résolu, mais en plus, nous avons constaté une perte de temps et une dégradation de nos conditions de travail. L'expertise votée par le CHSCT du NOD fut révélatrice de l'attitude de la direction qui, non contente de cacher les informations nécessaires, alla jusqu'à déclarer que les remorques vrac étaient déchargées par des ROBOTS !

Ces déclarations iront droit au coeur des camarades qui s'usent la santé à décharger les remorques chaque jour.

Cela fait maintenant 3 ans que la direction joue à cache-cache. Le 8 mars, le tribunal a tranché et il ordonne à La Poste de fournir tous les éléments dans un délai de huit jours. Malgré l'astreinte de 1000 € par jour de retard ordonnée par la justice, La Poste mettra plus d'un mois avant de répondre, et devra donc s'acquitter d'au moins 30.000 €. Quand un directeur d'établissement viendra vous dire qu'il n'y a pas d'argent dans les caisses pour améliorer les conditions de travail, n'hésitez pas à lui rappeler cette ardoise de la DOT Colis.

La récente mise en examen de La Poste pour prêt de main d'oeuvre illicite, le renvoi en correctionnel dans l'affaire Seydou Bagaga et les nombreuses injonctions de l'inspection du travail auraient dû faire réagir la direction pour que cesse cette zone de non-droit. Rien n'y fait, la DOT Colis, égale à elle-même, s'enferme dans le déni le plus complet et décide de faire appel comme à son habitude. Les représentants SUD continuent sans relâche le combat pour de meilleures conditions de travail.



MOISSY PFC : Qui fête quoi ?

En 2008, après les fermetures de Melun PFC et Créteil PFC, le personnel a été transféré et regroupé à Moissy. Aujourd'hui, la direction souhaite fêter les 10 ans d'existence de la PFC, c'est vrai qu'elle a de quoi se féliciter, vu le bilan : toujours plus de colis à traiter, toujours moins de personnel, des conditions de travail dégradées, le fameux « Lean management », des tentatives de licenciement sans motifs réels, des risques psychosociaux généralisés, l'arrivée de la sous-traitance, le schéma directeur, la généralisation du vrac et ses conséquences, la récupération des indemnités transport, le désintéret de la direction pour les conditions de travail en période de canicule, le refus d'accorder les ASA religieuses, l'absence de consultation du personnel ou du CHSCT, pas de médecin du travail, le gel des promotions, j'en passe et des meilleures...

La section SUD, le CHSCT et le personnel se battent de puis 10 ans pour contenir les assauts et combattre le mépris de la direction, une direction qui nous piétine et qui voudrait en plus que le personnel participe à cette mascarade. Une parodie de célébration comme s'il ne s'était rien passé de néfaste depuis 10 ans, genre : « *Allez les gars, on se sert la main et on oublie tout* ». Et puis quoi encore !

A l'occasion de cet anniversaire, demandons-nous qui sont les gagnants ? Qui subit de plus en plus de contraintes pour toucher des primes dérisoires (merci aux signataires) ? Qui laisse sa santé au travail ? Qui fait des profits énormes avec une misère de personnel ? Qui augmente sa part variable chaque année ? Qui se rit de nous ? **Posons nous la bonne question : qui fête quoi ?**



GLOBE-EXPRESS déboutée !

La société Globe-Express voulait faire condamner notre syndicat sur des propos contenus dans un tract qu'elle jugeait diffamatoires. Elle demandait à ce que SUD soit condamné à lui payer 5000 € en réparation du préjudice subi, sur le plan psychologique et en termes d'image. Nous avons défendu que la dite société entretenait avec notre syndicat un esprit de conflit et de provocation, que la présente action constituait une tentative d'intimidation. Le juge a donc tranché !

La société AAC GLOBE-EXPRESS et Monsieur Fernandès ont été déboutés de leurs demandes par un jugement en date du 14 août 2018. Il n'y a pas de diffamation dans notre tract. Ils sont également condamnés à payer la somme de 1500 € au syndicat SUD-TMT au titre de l'article 700 du code de procédure civile.



La société Globe-Express n'a pas fait appel de cette décision, preuve que nous étions dans notre bon droit !

Au-delà des batailles juridiques, ce qui importe, ce sont les avancées obtenues : repos compensatoires attribués ainsi que les tickets restaurants. Il y a malheureusement encore des oublié-es et SUD ne peut se satisfaire de cette situation. Nous continuons à exiger leur attribution à l'ensemble du personnel. La convention collective du transport commence également à être respectée. Toutes ces avancées sont à mettre à l'actif des multiples interventions et rassemblements de contestation organisés par le syndicat SUD-TMT. C'est la deuxième fois que nous sommes attaqués en justice par la société Globe-Express et c'est la deuxième fois que nous obtenons gain de cause : le score est donc de 2 à 0 pour SUD !

Agents sous-traitants et postiers = même combat !

La vérité sur un licenciement sans motifs et sans preuves

Le 23 décembre 2017, l'encadrement de l'ACP Bondy annonçait la mise à pied conservatoire pour suspicion de vol de notre collègue Younes Rouhi. A peine accusé, il était déjà condamné par les bruits de couloirs, les ragots laissant entendre qu'il y aurait des preuves vidéos irréfutables à 99,9 %. Après les deux entretiens préalables, et au vu de la maigreur du dossier, La Poste rétro-pédale et requalifie le chef d'inculpation, celui-ci passant de vol à erreurs de procédure ayant entraîné la perte de colis.

Le 19 septembre 2018, le Tribunal de Grande Instance (TGI) rend son verdict : relaxe de Younes car pas de preuve ! Rien sur les soit-disant vidéos irréfutables et des accusations complètement bidons ! Lors du dernier CHSCT, SUD a demandé une communication à l'ensemble du personnel de la DOT Colis de cette décision de justice qui innocente notre camarade. Ce jugement va permettre à Younes d'attaquer La Poste au tribunal des Prud'hommes pour obtenir réparation. Dès le début, vous avez été nombreux à vous mobiliser pour soutenir votre collègue. Bravo pour votre solidarité car demain n'importe lequel ou n'importe laquelle d'entre nous pourrait se retrouver dans la même situation. SUD a tou-

jours défendu la présomption d'innocence. Suite à l'arrivée du nouveau chef d'établissement, les collègues attendaient une vraie rupture avec les méthodes de l'ancienne direction. Au lieu de cela, on leur propose une organisation où la dizaine de postier(e)s en charge des livraisons sur Fontenay-sous-bois

seraient remplacés par des sous-traitants. Ces derniers seraient réaffectés au renforcement des positions dans l'agence et ceci sans aucune contrepartie concernant leurs emports, le bonus et le challenge ! La réponse du personnel ne s'est pas fait attendre, c'est NON !

Après cette annonce, les collègues se sont réunis en salle de pause et ont demandé des précisions sur les moyens mis en place pour la période. Forcé de s'expliquer, le DCL annonce que les moyens seront les mêmes que l'an der-

nier soit 6 CDD pour une trentaine de tournées, tout simplement honteux !

Il s'en est suivi deux jours de débrayage avec comme résultat l'embauche de 11 CDD, des véhicules supplémentaires, le tout sans perte de salaire. C'est le collectif qui a fait plier la direction. Comme quoi on a tout à gagner à être solidaires !



« Infatigable militant »

C'est avec une infinie tristesse que nous avons appris le décès brutal de Daniel CARRENO le 31 juillet dernier. Daniel était un personnage hors-norme, sa force de conviction, sa combativité, sa générosité en faisaient un militant exceptionnel. Depuis qu'il avait rejoint SUD en 94, il était de tous les combats, du PLM à la PFC de Moissy, en passant par Roissy CAP et la PFC de Créteil. Face à lui, les patrons n'en menaient pas large. Même à la retraite, Daniel était disponible pour toutes et tous, ne comptant ni son énergie, ni son temps pour venir en aide aux autres. Nous perdons non seulement un militant de grande valeur, mais aussi un homme remarquable. Le plus bel hommage qu'on puisse lui rendre, c'est de continuer son combat contre les inégalités et les injustices, dans l'entreprise comme ailleurs. En ce douloureux moment, toutes nos pensées et notre soutien vont à sa famille et à ses proches. **Nous ne t'oublierons pas camarade.**



Du 3 au 6 décembre, je "clique" pour Sud

Au vu de la politique désastreuse menée dans le colis, il est important d'avoir des syndicats forts et sans concession. C'est le cas du syndicat SUD. Début décembre vont avoir lieu les élections professionnelles. Le résultat de ces élections sera regardé à la loupe par la DOT Colis et par le Siège de La Poste.

Avec un syndicat SUD fort, les directions auront plus de mal à faire passer leur stratégie mortifère ! Alors, n'hésitez pas ! Du 3 au 6 décembre, votez et faites voter pour SUD, **le syndicat de résistance et de combat !**



Traitement Messagerie Transport
25 / 27 rue des envierges 75020 Paris
tél : 01 44 62 12 35 fax : 01 44 62 12 43

mail : sudtmt@sudptt.fr